



QUESTIONS DP CFDT Réunion 21 mai 2014

1) Q : **BUS AGORA** :

a. Suite accident sur dépôt bus AGORA 2301 revoir l'emplacement de stationnement de ce type de bus, ainsi que le reste du parc pour une meilleur efficacité. (B)

R : Nous avons neutralisé la place actuellement et nous allons revoir la visibilité pour les poteaux dans ces types d'emplacements. Nous ne bougerons pas le parc aujourd'hui.

b. Nombreux problèmes de portes sur les Agora et en particulier sur le 2305, 2307 que comptez-vous faire? (B)

R : Les pannes sont différentes sur chaque véhicule et ont été traitées et résolues.

c. 4 Bus articulés en moins (2301, 2312, 2309 et 2313). Problèmes d'affectation atelier et problèmes de charges sur certaines lignes avec des standards à la place. Qu'allez-vous faire? (B et A, B)

R : De fait, nous faisons des priorités en fonctions des Lignes et des voitures. Des véhicules hybrides sont ressortis de l'atelier et la problématique est moins grande.

2) Q : Jumper, pourquoi ne changez-vous pas les suspensions et les sièges, le coût du changement est-il plus important que la santé des conducteurs ?(B)

R : Les amortisseurs sont changés sur 6 véhicules sur 7 (en cours pour ce dernier). Les assises sont en cours. F Vandembroucke, notre Délégué syndical propose au responsable de l'atelier présent les références à acheter car à la dernière réunion, on nous avait signalé que ce n'était pas dispo !!!!! Ces références certes valent 1200€ HT tout compris et sont dispo sous 48heures, voilà pourquoi notre question.

3) Q : Service 2900 du dimanche, plusieurs problématiques (navette B23) :(B)

a. Non inscrit dans le système, donc pas de SAE.

R : Il faut se coder en 94(01), nous ferons vérifier de fait !

b. Horaire planchette ne correspond pas à ceux indiqué au dépôt

R : Comme ce n'est pas une B23 ce n'est pas marqué en extérieur, nous verrons cela.

4) Q : Demandons une insonorisation du capot moteur des Diviacity « GRUAU », qu'en est-il bruit excessif venant du moteur, nous demandons des travaux où changement des véhicules. (B)

R : Tout les véhicules seraient modifiés, nous signalons lors de cette question à la direction que des syndiqués CFDT seraient amenés à être dans les véhicules pour faire des mesures de bruit avec « Sonomètre ».

5) Q : Est-il normal qu'un agent de conduite soit dans la position d'aide au remorquage, lors des remorquages par l'atelier. Demandons de nous fournir les conditions légales de remorquage : en particulier les articulés qui ont une longueur totale de plus de 25 mètres de long. (B)





R : Le responsable de l'atelier présent en réunion, nous lis l'article du texte de loi qui précise que l'on peut « extrait » le véhicule de manière simple. Extraire est bien le mot qu'il faut expliquer et qui veut dire mettre Hors route et hors danger et non remorquage jusqu'à l'atelier. Nous rappelons que le conducteur du véhicule tracteur doit avoir le super lourd et que normalement dans le véhicule tracté un autre agent de l'atelier en capacité de faire le nécessaire sur le bus en cas de problème. Nous interpellons l'entreprise sur le fait qu'un conducteur est sollicité lors de la présence en effectif réduit de l'atelier (Dimanche, soirée,...). Nous demandons de nous fournir la légalité de chaque point afin d'assurer à chacun une sécurité et aucun problème de justice en cas d'accident grave.

- 6) **Q :** Bus 3303 problème de freinage en "tout ou rien". Quand y aura-t-il un dépannage avant un gros accident? (B)

R : Le robinet de freinage a été changé

- 7) **Q :** Comment se fait-il que les navettes Diviacity et B23 sortent fréquemment en retard ou pas du tout et sont remplacés parfois par des standard, voire manque une Diviacity (B23)? (B)

R : Nous avons des soucis de panne récurrentes sur ces véhicules, nous les faisons tourner en fonction des pannes.

- 8) **Q :** Qu'en est-il du Jumper 4201, poste de conduite dans un état lamentable (plancher siège)? (B)

R : On attend le 4202 qui revient de « Citroën » pour le remettre en état.

- 9) **Q :** Problèmes avec l'habitant du terminus Charron, récurrents, pouvez-vous avoir une nouvelle médiation avec cette personne, la ville de Marsannay et Divia? (B)

R : Le terminus Ste Anne, résoudra nos problèmes dès l'été. En effet nous pourrons réguler de chaque côté. Nous ne pouvons plus rien faire avec ces habitants en espérant pouvoir sous peu aménager le terminus charron de façon différente.

- 10) **Q :** Arbre et feuillage, couper les endroits ci-dessous qui gênent les SLT ou autres dispositifs de signalisation :

- a. SlT au T2, V2 entre « Mail » et Chenôve centre. (T)

R : Nous faisons réaliser tous les travaux de coupe par les villes concernées.

- b. Sur tronc commun V1. (T)

R : Nous faisons réaliser tous les travaux de coupe par les villes concernées.

- c. A l'arrêt Moulissard (Talant) (B)

R : Nous faisons réaliser tous les travaux de coupe par les villes concernées.

- 11) **Q :** Pouvez-vous nous expliquer le fonctionnement du S28 en sablage-lavage. Y a-t-il des sécurités qui ferment automatiquement ce signal ?(T)

R : Il y a des capteurs sur les pistolets qui dysfonctionnaient et qui de fait faisait refermer la SIGF. Cela a été dépanné très vite.

- 12) **Q :** Où en sont les modifications des climatisations tramways et toutes les modifications demandés (Pupitres,)? (T)

R : Nous vous indiquons que certains éléments ont été changés sur le bandeau du « Tram ». Inversion de ceux-ci, un élu CFDT signale que le Klaxon est à nouveau mal placé même si un petit





mieux. Le responsable de l'atelier en est conscient, a pris la remarque en compte et le nécessaire devrait être fait. Modification sur le F.U. manipulateur : le chasse corps ne tombe plus. Modification sur le « Roll-Back » : qui aura le patin magnétique qui tombera en cas d'action du R.B. Pour les climatisations, un logiciel a été livré que nous installerons sur la 1025 pour essai et vérification. Pour les boutons de climatisation, nous avons reçu les éléments et les installerons rapidement.

13) Q: Les « RD » sont-ils des dispos ou des repos? (G)

R : Ce sont bien des repos d'après le responsable de l'exploitation. Nous arguons que les agents ne sont pas obligés de travailler sur leur repos. Sans réponse du responsable de l'exploitation, le Délégué syndical de F.O. répond à sa place que l'entreprise a le droit de le faire à condition d'avoir 48h00. Cette réponse est reprise d'emblée par le responsable d'exploitation !!!!!!! Après vérification sur la convention nationale T.U. et le droit du travail, nous ne trouvons rien correspondant à cela. Nous nous posons donc la question qui nous paraît logique. Peut-on refuser de travailler en nous forçant à le faire, alors que ce n'est pas notre demande !!!!!!!!!!!!!!! Nous vérifions actuellement cette double légalité du type de roulement (protocole de levé de grève) et le fait de faire travailler en heures supplémentaires sans l'accord du salarié. **A SUIVRE !!!!!**

14) Q: Nombreux code 16/12 pendant les vacances scolaires, nous ne devons plus en avoir, Pourquoi? (G)

R : Nous avons des problèmes de configuration WIFI et les bus n'arrivent pas à charger facilement lors de certains changement. Les techniciens CFA (courant faibles) font une remise à zéro du système et cela refonctionne très bien !!!! Une fois de plus les systèmes INEO qui se dérèglent.

15) Q: Demande d'application de l'article 39 de la CCN concernant les contrôles médicaux. Demandons la circulaire UTP. (G)

R : Malgré la réponse donné en C.E. sur cette application, notre analyse sur les prescriptions fait que nous devrions passer par le CE pour tout type de suppression du complément maladie.

16) Q: SAE : Quand pourrons-nous avoir un système fiable, c'est de plus en plus souvent déconnecté. (G)

R : Nous revoyons certaines balises sur le « Tram ». Mais le système INEO n'est pas fiable à 100%. Nous travaillons avec eux.

17) Q: Quand changerez la porte d'entrée du bureau de sortie, toujours aussi dur (au risque d'avoir un A.T.)? (G)

R : Nous essayons de régler le problème sachant que l'entreprise « Protoy » a mis la clef sous la porte.

18) Q: Suite à la non-signature du protocole d'accord concernant le "CRM" que comptez-vous faire pour les téléconseillers? Ils ne feront pas du travail supplémentaire tant qu'ils n'auront pas été reconnus des taches complémentaires précédentes qu'ils ont déjà effectuées. (Mkt)

R : Nous ferons signer un avenant au contrat de travail à chaque téléconseiller. Nous serons vigilants sur cela pour que chacun puisse avoir son contrat correct.





19) Q: Demandons un autre véhicule léger pour les interventions en complément du Jumper. (A, B)

R : Nous regardons l'incidence sur l'achat de véhicules et le nombre d'intervention à faire le cas échéant.

20) Q: Bandes réfléchissantes véhicules d'interventions, attendez-vous l'accident avant d'en équiper tous les véhicules? (A, B)

R : Nous ferons le tour avec vous nous pensions que c'était bon. (La grenouille !!!)

21) Q: Suite questions agora précédentes, demandons le nettoyage des emplacements AGORA qui glisse fortement, risque accident du travail. (A, B)

R : Nous ferons le nettoyage rapidement.

22) Q: Peut-on décaler les horaires du dimanche pour finir plus tôt le dimanche car finissant à 21h45 et dernier bus rentrant de jour à 21h28? (A, B)

R : Après 21h28, il y a rangement et fermeture de l'atelier voilà pourquoi 21h45.

23) Q: Où en est-on pour le retour des colonnes "SEFAC"? (A, B)

R : Kéolis siège suit le dossier. En effet dans beaucoup de filiale, ce type de colonne est installé, nous vous tiendrons au courant de l'évolution.

24) Q: Pouvez-vous nous expliquer le fonctionnement des systèmes de gonflage des pneus bus ? Ne doit-il pas y avoir des cages de protection ? (A, B)

R : Cela est matérialisé au sol. Nous rappelons à la direction que même si les pneumatiques sont plus fiables et explosent beaucoup moins, la cage de gonflage reste obligatoire.

25) Q: Est-ce volontairement que vous laissez visible des commentaires dans la salle de réunion de l'atelier que vous avez en commun avec le "Cabinet d'audit"? Il y apparaît des smileys négatifs avec le taux de productivité!!!!!! (A, G)

R : Non ce n'est pas cela, nous aurions dû faire une communication autrement et ne devrait pas être visible des agents.

26) Q: Formez ou RE formez-vous les agents de l'atelier sur les lignes du réseau pour le dépannage des bus en ligne? Le fait d'équiper de GPS est certes utile, mais en complément d'une bonne formation. (A, B)

R : Plusieurs outils sont en place : formation de base, SAE et maintenant en effet un GPS camion, nous serons attentifs à ce qu'il n'y ait pas d'erreur.

27) Q: Recrudescence des altercations, Laser et jets de pierre, ces dernières semaines, qu'en est-il de la prévention? (E.C.)

R : Pour les lasers, cela est difficile à traiter, car nous avons du mal à voir d'où cela vient. Nous travaillons avec les « asso » de quartiers pour vérifier (terrains médiateurs). Pour les altercations la réponse nous paraît très légère et espérons que le responsable environnement contrôles puisse nous expliquer ses solutions. Le responsable exploitation qui répond à la question ne fait lire qu'une réponse basique qui ne correspond en rien à notre question. Nous rappelons quand à ce dernier que nous nous posons la question de l'utilité de certains « PIMMS » au vu de ce qu'ils font dans certains véhicules.





28) Q : Refus d'une majorité d'AVSR sur la prime TROK'IT, que comptez-vous faire pour booster l'équipe et obtenir des meilleurs résultats pour faire descendre la fraude "DUR"? (E.C.)

R : Idem pour cette question que la précédente, les responsable n'est pas présent. On nous indique qu'il y a un plan d'action en cours.

(T) : Tram (B) : Bus (G) : Général (M) : Maîtrise (Mkt) : Marketing (A) : Atelier
(E.C.) : Environnement-contrôle (Adm) : Administratif

Compte rendu CE Réunion 21 mai 2014

1) Q : Présentation du rapport du médecin du travail pour l'année 2013

R : Suite à la modification des passages à 2 ans pour tous sauf les agents de nuit toutes les visites ont été respectées, malgré l'absence du médecin du travail absent pour cause de maladie. Ses collègues ont fait le lien pour gérer cela. Pour de plus amples informations sur le document légal nous contacter.

2) Q : Approbation du PV du CE du 19 Mars 2014

R : OK

3) Q : Approbation du PV du CE du 16 Avril 2014

R : Reporté au mois prochain, car il manque des débats. (Bilan social par exemple).

4) Q : Consultation du C.E. sur les orientations stratégiques de l'entreprise pour 2014.

R : Dans un premier temps des élus signalent qu'ils ne pourront pas voter sur un document qui est présenté ce jour, car pas analysé en avance (15 jours), nous demandons le report du vote. Présentation des orientations de 2014 par la direction :

- ✓ Ajustement de septembre avec une offre stabilisée.
- ✓ Un effectif stable.
- ✓ Plan de formation présenté en mars 2014
 - E.C. adaptation de l'organisation.
 - DMA Process pour être plus efficace.
 - MKT déploiement du CRM (gestion de la relation clientèle)
- ✓ Grand Dijon : avenant devrait être finalisé suite au changement de TVA et adaptation tarifaire.

✚ Kéolife (11 projets)

- Satisfaction client
 - 1. Gestion des situations perturbées.
 - 2. Fidélisation et conquête client (CRM)
- Relation avec l'A.O. (Autorité organisatrice)





3. Relation avec le Grand Dijon

- Engagement des salariés.

4. Attractivité et intégration des nouveaux collaborateurs.

5. Bien-être au travail- Nouvelle enquête en juin 2014.

- Responsabilité sociétale

6. Démarche environnementale (ISO 14001).

- Excellence opérationnelle.

7. Amélioration de la sécurité.

8. Faire baisser la fraude objectif <11% fin 2014.

9. Amélioration continue : DMAttitude fin du projet juin 2014.

- Performance économique.

10. Optimisation des achats → reporté 2015.

11. Réduction de l'absentéisme.

Objectifs 2014

✚ Passage des recettes à 17.2 millions d'€uros soit un plus, ambitieux de 1.5 millions d'€uros / à 2013. (plus 10%).

- Augmentation de la fréquentation
- Baisse de la fraude.

✚ Régularité au-delà des 83%.

✚ Satisfaction client : 91% en 2013 à maintenir.

✚ Taux de fraude dur < 11% (14% en 2013).

✚ Certification ISO 14001.

✚ Faire baisser l'absentéisme.

✚ Rechargement à bord des TSC.

A la demande des élus le vote est reporté en juin

5) Q : Prime d'intéressement : quand sera-t-elle versée ?

R : Elle sera versée au mois de juillet cette année (le principe étant qu'elle est versé le mois suivant qui suit l'A.G. du groupe Kéolis, soit au mois de juin cette année encore).

6) Q : Questions relative à la paie et à l'attachement :

a. Concernant les fiches de paie envoyées par courrier, demande que n'apparaissent pas des informations autres que l'adresse du salarié (le numéro de sécurité sociale serait visible).

R : En effet, elle sera décalée vers la gauche.

b. Report des CA manquant : demande de vérification que les reports de CA d'A-1 sont corrects.





R : Nous regardons plus précisément avec les agents concernés et en particulier ceux que vous venez de nous dire.

c. **Demande d'information sur le TTE du cycle en cours chaque mois.**

R : Il n'y a pas d'erreur sur cela nous appliquerons ce qui est déjà fait aujourd'hui sur fin de cycle. Les erreurs de cycle ont été corrigées au 5 mai.

7) **Q : Demande d'uniformisation des contrats de travail des téléconseillers.**

R : Sur le principe on ne pas reprendre tous les contrats de travail, par si un de ceux-ci n'allait pas nous le ferons.

8) **Q : Visites médicales : demande que toutes les visites se fassent au CEM.**

R : Nous étudions cela avec le service des méthodes, afin de pouvoir optimiser avec la médecine du travail.

9) **Q : Mutuelle : demande à ce qu'un salarié puisse avoir la possibilité de changer de mutuelle lorsque sa situation familiale évolue.**

R : Le salarié DIVIA doit rester à minima à la mutuelle car il y a un régime obligatoire pour lui. Par contre sa (Son) conjoint(e) et/ou ses enfants peuvent en partir facilement

10) **Q : Demande relative au principe de présence d'un agent de maîtrise de rentrée à 19h00 au CEM.**

R : Le responsable d'exploitation répète que dans le principe c'est oui, mais les A.M. qui font cette tâche, s'ils sont occupés à d'autres tâches de management urgentes, pourront éventuellement arriver en retard. Un élu signale que les agents ramenant des documents (constat par exemple), ne peuvent s'adresser à un A.M à cet heure-là. Le responsable d'exploitation signale qu'il y a d'autres solutions pour les documents !!!!!!!!!!!

11) **Q : Demande d'application de l'article 39 de la CCN et demande de la note UTP.**

R : Le directeur nous relit la CCN mais nous n'avons pas la même interprétation que lui sur ce point (en particulier en matière de prescription)

ARTICLE 39 : CONTRÔLE DES ABSENCES POUR MALADIE

Les absences pour maladie peuvent donner lieu à des vérifications par les organismes de contrôle déjà existants dans l'entreprise, ou pouvant être créés par accord conclu entre l'employeur et les organisations syndicales représentatives au sein de l'entreprise et approuvé par le comité d'entreprise.

L'entreprise peut procéder à des contrôles administratifs quant à l'observation des prescriptions et des autorisations de sortie.

Lorsqu'un de ces contrôles fait apparaître que **les prescriptions** ou le régime des autorisations de sortie ne sont pas respectés, l'indemnisation peut être partiellement ou totalement supprimée par décision du directeur du réseau après avis d'une commission paritaire.

12) **Q : Point sur les recrutements et les embauches.**

R :

- ✓ Mainteneur voie ferrée.
- ✓ Mainteneur Tram.
- ✓ Technicien CFA.
- ✓ E.C. : finalisation embauche responsable pôle fraude.
- ✓ Suite à la prochaine retraite d'une salariée à l'accueil, un agent service client.
- ✓ Un contrat en alternance en plus au service qualité.





- ✓ Un CDD (téléconseiller) depuis le 13 mai pour le remplacement d'un salarié en congé maternité.

13) Q : Pourquoi les agents de la DMA qui vont passer prochainement à la conduite doivent passer en roulement R45, ce n'est pas la norme.

R : C'est une erreur d'interprétation lors de l'entretien, nous corrigeons cela et les contrats de travail seront bien indiqués.

14) Q : Demande de formation SST dans le plan de formation pour les conducteurs.

R : Il faut un Secouriste du travail pour 20 personnes dans un collectif de travail. A la conduite ce n'est pas le cas. Il n'y a que dans l'atelier et le pôle bureau administratif, Mkt et exploitation (bureau) que cela existe. Donc nous n'inscrivons pas cela au plan de formation, mais chacun peut le demander individuellement (DIF).

15) Q : Demande d'information sur la répartition du budget de la formation syndicale entre les organisations syndicales de l'entreprise.

R : Aujourd'hui cela était réparti en fonction du nombre d'élu au CE et par O.S. Le droit indique que chaque salarié peut demander une formation de ce type et cela a été accepté récemment pour deux de ceux-ci. Il pourrait être fait autrement plus tard, nous vous proposerons un nouveau principe que nous avons discuté ici.

16) Q : Information sur la mise en place d'un registre des dangers environnementaux.

R : Suite au décret du 11 mars 2014, un nouveau registre sur les dangers environnementaux sera à disposition des salariés auprès du service RH. Pour info celui des dangers graves et imminents se situe au bureau des chefs d'équipe de l'atelier de la DMA

17) Q : Questions relevant du CHSCT :

Demande d'information sur les évolutions des déviations de la liane 5 et de leurs conséquences sur les conditions de travail.

R : La durée du chantier est jusqu'au 16/9. Les temps ont été adaptés à partir des prochains horaires sur la liane 5. Le CHSCT a fait un courrier à la direction pour indiquer qu'il manquait déjà 2 à 3 minutes sur le temps de parcours. Un élu CFDT fait remarquer que le nouveau terminus en cours de chantier et qui devrait être mis en fonction mi-juin (info direction) fera aussi perdre du temps par le fait que l'on traverse la voirie « Tram » avec un feu de signalisation. La direction n'a pas de réponse à cela, nous allons suivre cela de très près.

18) Q : Questions relatives aux Bâtiments :

a. Demande d'une sécurisation vidéo des valeurs du C.E.

R : Pour la vidéo c'est non pour l'instant, un élu CFDT se pose la question si on ne pouvait pas sécuriser les entrées avec le système de carte actuel. La direction regarde dans ce sens pour la faisabilité.

b. Demande d'un point sur les stores et la climatisation du C.E.

R : Les stores sont livrés fin et installés. Pour la climatisation ce n'est pas prévu nous verrons d'abord l'efficacité des stores.





c. Demande d'un point sur les locaux dit « Debrosses ».

R : Nous sommes allés voir dans un contexte plus calme, mais il est inutile d'insister à cause des conditions d'accès très compliqués. Nous avons cherché d'autres sites, nous en avons trouvé au moins trois dont un qui nous paraît le plus adapté. Il se situe en bout de la rue du Château assez proche de l'arrêt Godrans (Tram). Il y a environ 130 M².

19) Q : Demande d'un acompte sur la subvention du 2^{ème} trimestre pour le CE.

R : C'est ok pour une valeur de 50K€. Le trésorier (B.S.) demande au trésorier adjoint (G.M.) de gérer cela !!!!!

20) Q : Demande de reconduction de l'aide traditionnelle de l'entreprise pour la fête de l'étang.

R : Ce sera le 22 juin et la subvention de 800€ sera reconduite par l'entreprise.

21) Q : Demande d'installation d'un distributeur de boissons et de viennoiseries au 1^{er} étage du bâtiment administratif.

R : Après discussion entre la direction et les élus, il reste à voir en fonction des machines dispo et de la consommation possible.

22) Q : Date de la prochaine réunion

Le CE le 18 Juin matin

Le DP le 18 Juin après-midi.

